

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le six février à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Alvès Christophe ; Chatton Guy-Joël ; Colin Michèle ; Collot Noël ;
Dazy Benoît ; Fleury Sylvie ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia ;

Procurations : Collot Bernard à Collot Noël
Giannini Isabelle à Colin Michèle
Bradfer Yasmina à Alves Christophe

A été nommée secrétaire de séance : Mme Sylvie FLEURY

1° Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 06 décembre 2023.

2° Délibération n° 01-2024

Finances Locales : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 - axe 4 – pour la requalification urbaine et paysagère, l'aménagement de l'espace public et la sécurisation routière de la rue du Bourget (RD n°110)

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Décomposition de prix global et forfaitaire » (DPGF) du cabinet d'études Eclair Concept pour la requalification urbaine et paysagère, l'aménagement de l'espace public et la sécurisation routière de la rue du Bourget (RD n°110). Il précise que certains projets de voirie peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) axe 4. Ces projets concernent les aménagements urbains et les travaux de sécurité concernant les piétons, les personnes à mobilité réduite (PMR).

- coût estimé par le bureau d'études Eclair Concept :
237.703,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que certains travaux de voirie communale rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux,

- **sollicite** une subvention au titre des concours financiers de l'Etat.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

- **Charge** le Maire d'instruire le dossier.

3° Délibération n° 02-2024

Vente d'une parcelle communale

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M Francis COLIN et de Mme Angélique COLIN représentants le GFA de Fontaine, 1 chemin de la Villa Romaine 55600 Juvigny-sur-Loison, dans lequel il nous est indiqué que le dit GFA désire se porter acquéreur d'une parcelle de terrain agricole (appartenant à la commune). Ladite parcelle est cadastrée section ZC n°3 d'une superficie de 51a et 45ca, au prix de 5.000 €, frais de notaire en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de vendre la parcelle susnommée au GFA de Fontaine au prix de 5.000 €, (cinq mille euros) frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- **Charge** M le Maire de contacter l'étude de Me Aude HERBINET, notaire à Montmédy, pour effectuer cette vente et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

4° Délibération n° 03-2024

Élection de 4 propriétaires pour siéger au bureau de l'AFR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner 4 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement pour siéger au bureau de l'AFR.

Il propose :

M. DAZY Benoît 3, rue du Bourget
M. CHATTON Guy-Joël 3, rue de Constantine
M. ALVES Christophe 11, rue du Bourget
M. DIVERRES Jacques 13, rue du Bourget
Tous domiciliés 55600 Louppy-sur-Loison
Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret.
Nombre de votants 11
Majorité requise : 6
Ont obtenu au premier tour

M. DAZY Benoît 11 voix
M. CHATTON Guy-Joël 11 voix
M. ALVES Christophe 11 voix
M. DIVERRES Jacques 11 voix
Les 4 propriétaires susnommés **sont ainsi élus et désignés**
par le Conseil Municipal pour siéger au bureau de l'AFR.

5° Délibération n° 04-2024 : Finances Locales : Demande de subvention à la Région Grand-Est pour l'aménagement de l'espace public rue du Bourget

M. le Maire présente au conseil municipal un dossier « Décomposition de prix global et forfaitaire » (DPGF) du cabinet d'études Eclair Concept pour la requalification urbaine et paysagère, l'aménagement de l'espace public et la sécurisation routière de la rue du Bourget (RD n°110). Il précise que certains projets de voirie peuvent bénéficier d'une subvention de la Région Grand-Est dans le cadre de l'aménagement de l'espace public et de renouvellement urbain.

- coût estimé par le bureau d'études Eclair Concept :
237.703,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que certains travaux de voirie communale rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de la Région Grand-Est,

- **Sollicite** une subvention au titre des concours financiers de la Région Grand-Est.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes nécessaires et l'autorise à signer les documents y afférents.

6° Débats

- Point sur les travaux rue du Bourget : l'enfouissement des réseaux secs ainsi que le changement de la conduite d'eau potable se poursuivent comme prévu.

- Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une personne voulant garder l'anonymat, désire faire un don à la commune pour des travaux à l'église Saint Martin ou à l'église Sainte Madeleine.

La séance est levée à 21 h 20

La secrétaire de séance, Sylvie FLEURY

Le Maire, Guy-Joël CHATTON